



Droit, Science Ouverte et Recherche : un peu d'histoire et quelques rappels essentiels

Lionel Maurel

Ingénieur de recherche

Edition scientifique et Accès Ouvert

Direction des Données Ouverte de la Recherche (DDOR)

CNRS



BLOC DE CONSTITUTIONNALITÉ :

- Constitution de 1958
- DDHC de 1789
- Préambule de la Constitution de 1946
- Charte de l'environnement de 2004

BLOC DE CONVENTIONNALITÉ :

- Traités internationaux
- Traités européens
- Droit de l'Union européenne

BLOC DE LÉGALITÉ :

- Lois organiques
- Lois ordinaires
- Lois référendaires
- Ordonnances de l'article 38 de la Const.

BLOC RÉGLEMENTAIRE :

- Règlements autonomes,
- Règlements d'application,
- Décrets et arrêtés

**BLOC DE
CONSTITUTIONNALITÉ**

**BLOC DE
CONVENTIONNALITÉ**

BLOC DE LÉGALITÉ

BLOC RÉGLEMENTAIRE

+ Importance cruciale de la jurisprudence
+ Couche des contrats



Le vide juridique n'existe pas...

Par contre, il y a souvent du
« flou juridique »...

Et des problèmes d'effectivité
du droit...

D'où la question difficile de
la prise de risque juridique.

« Rien ne serait pire que d'abandonner le droit à ceux qui ont profession de l'édicter »
(Dardot et Laval)

PS : et à ceux qui ont profession de l'appliquer, aussi...

1. Les acteurs de l'accompagnement juridique dans les universités françaises

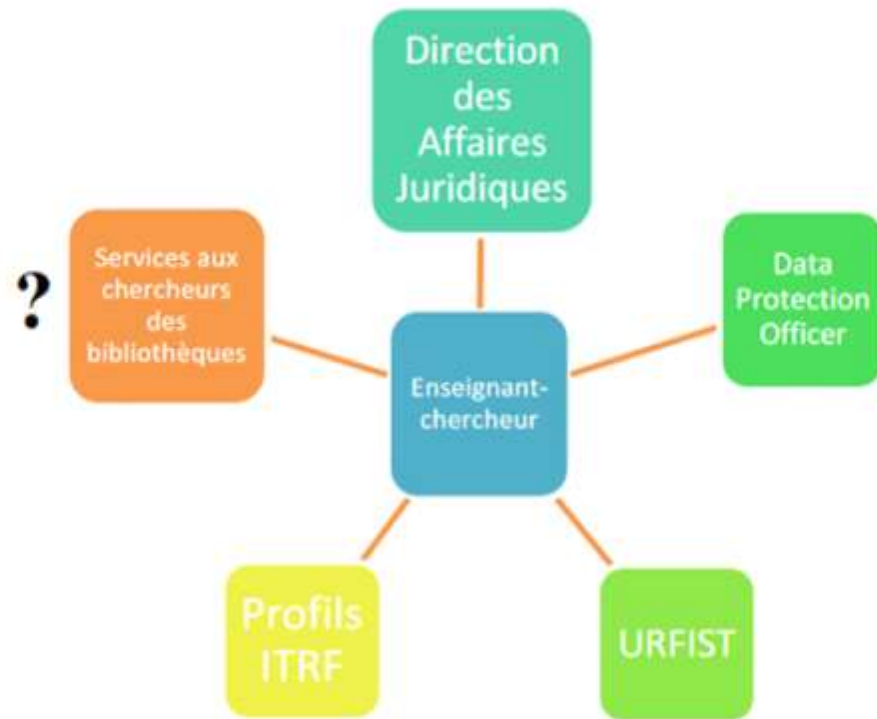


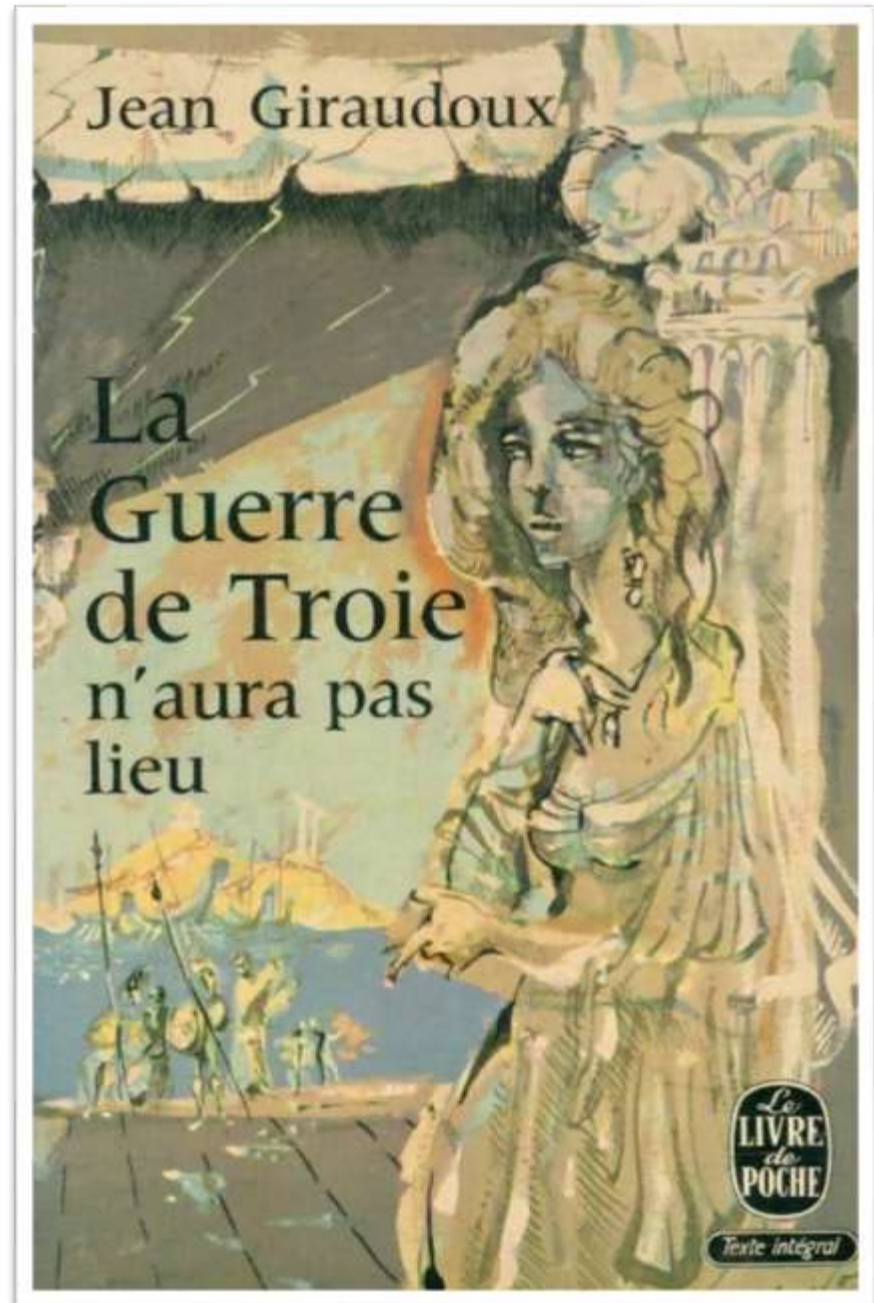
Figure 6 : Principaux acteurs de l'accompagnement juridique universitaire

Quels soutiens dans l'ESR sur les questions juridiques ?

Ariacia Bassinet. Mémoire Enssib. L'accompagnement juridique des chercheurs en bibliothèque universitaire et de recherche : une évolution naturelle des services ? 2018.

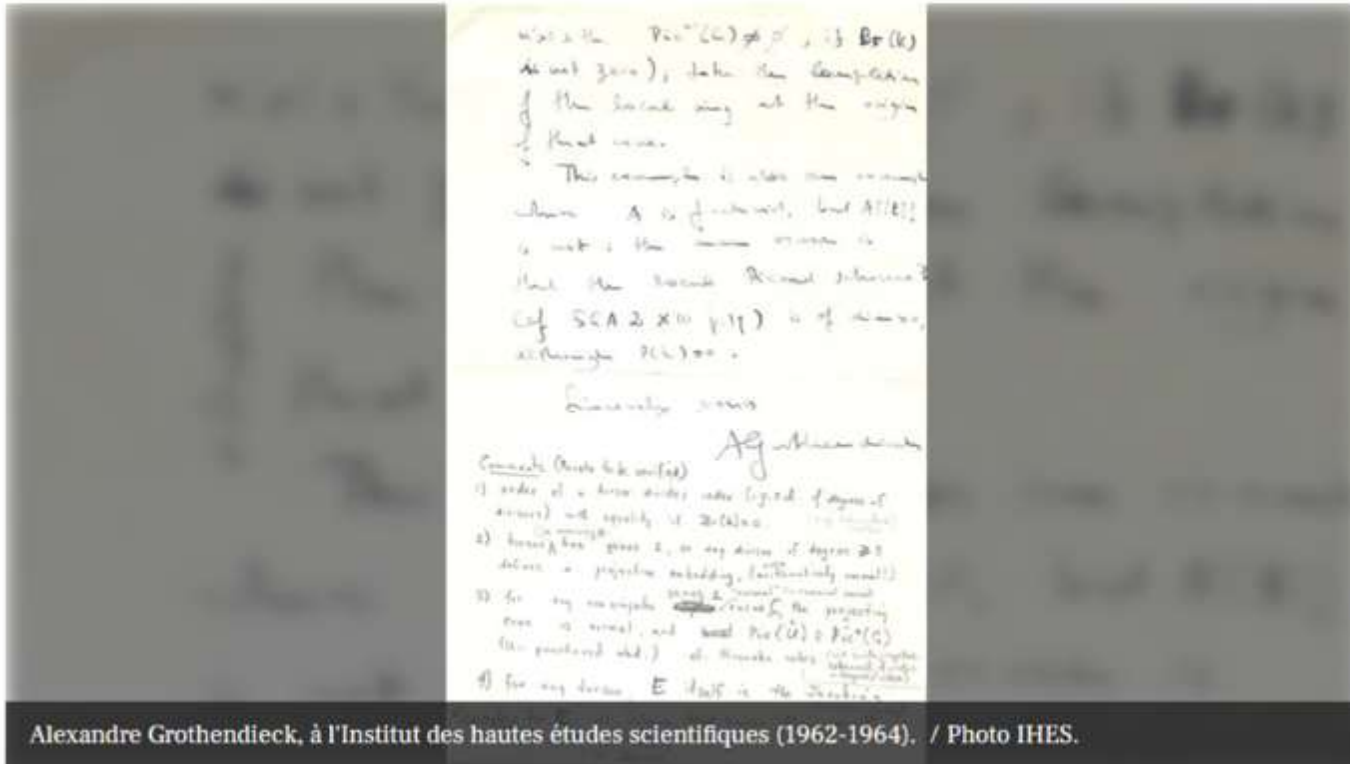
Hector. « *Mon cher Busiris, nous savons tous ici que le droit est la plus puissante des écoles de l'imagination. Jamais poète n'a interprété la nature aussi librement qu'un juriste la réalité.* »

Jean Giraudoux. La Guerre de Troie n'aura pas lieu.



Accueil / France - Monde / Justice

Bataille autour des mystérieux manuscrits du mathématicien de génie



Alexandre Grothendieck, à l'Institut des hautes études scientifiques (1962-1964). / Photo IHES.

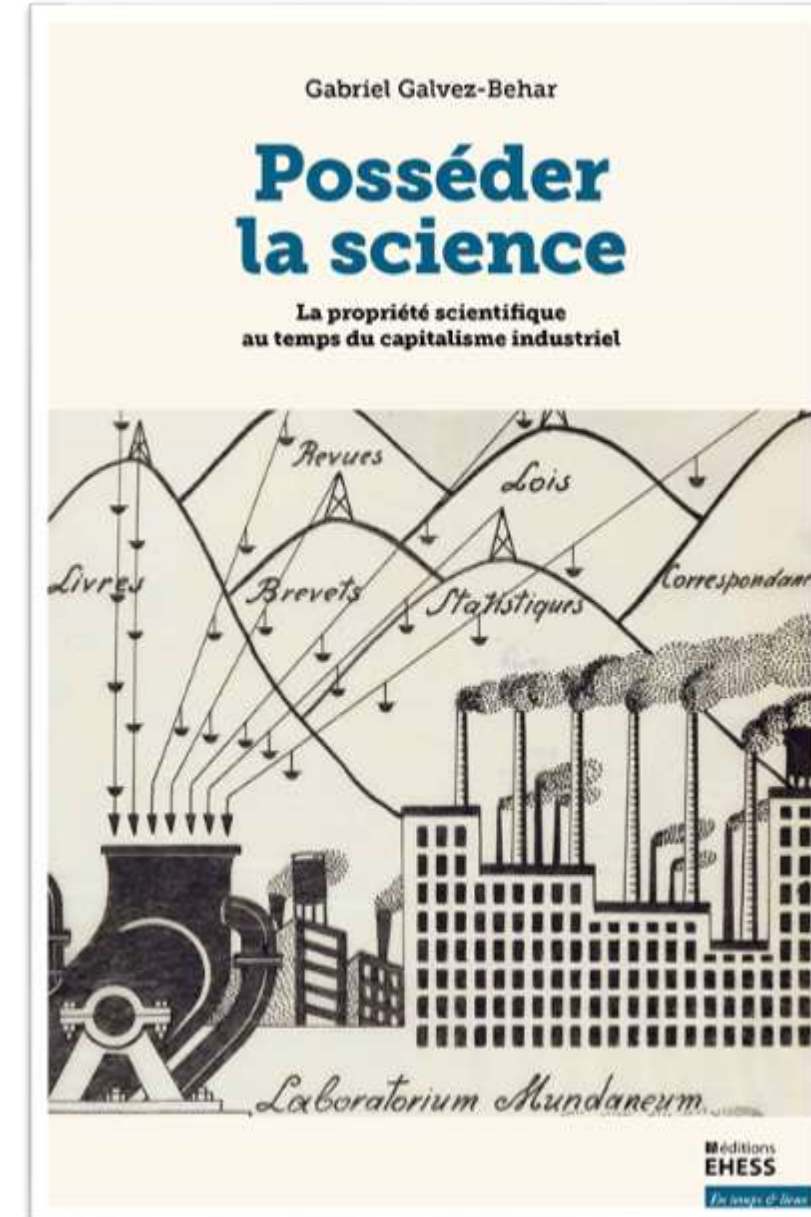
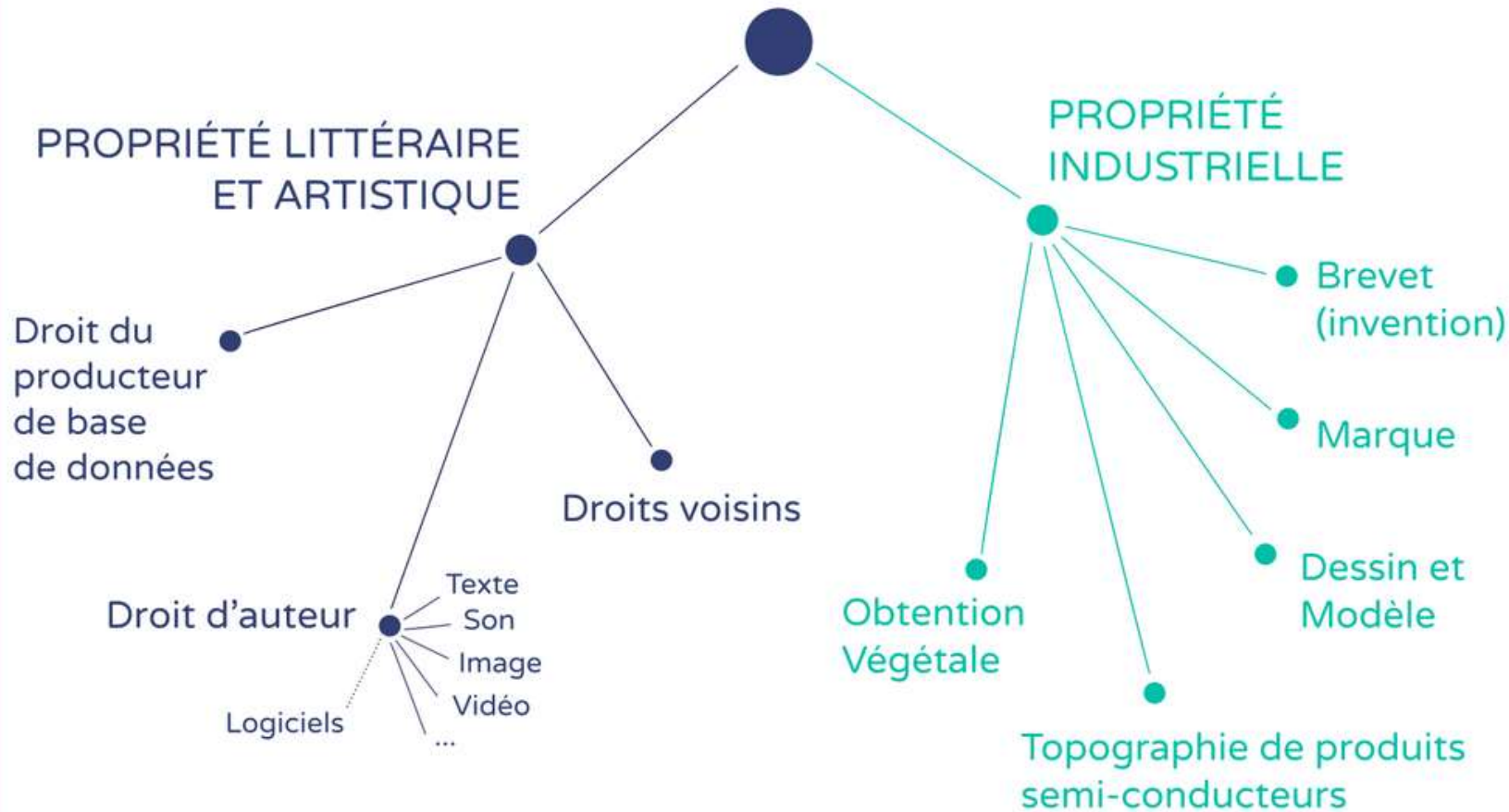
Les contentieux sont rares
dans le monde académique
(donc les jurisprudences sont rares aussi...).

Mais ils peuvent être très
violents lorsqu'ils surviennent...

[Cf. Feuilleton autour de la propriété
des manuscrits d'Alexandre
Grothendieck.](#)

Recherche scientifique et propriété intellectuelle

LES DEUX BRANCHES DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

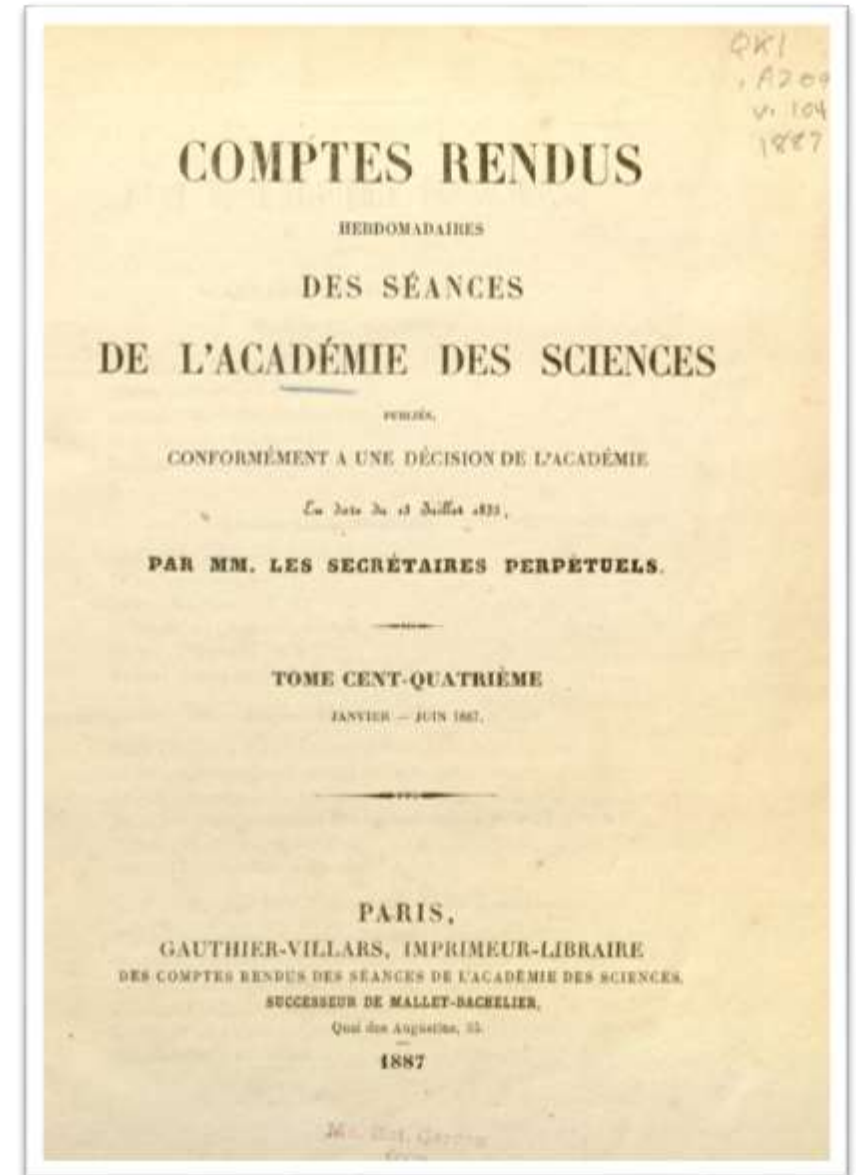


Jusqu'en 1908, les périodiques (scientifiques) étaient sous une forme de « licence libre » par défaut.

« Les articles de journaux ou de recueils périodiques publiés dans l'un des pays de l'Union peuvent être reproduits, en original ou en traduction, dans les autres pays de l'Union, à moins que les auteurs ou éditeurs ne l'aient expressément interdit. Pour les recueils, il peut suffire que l'interdiction soit faite d'une manière générale en tête de chaque numéro de recueil. En aucun cas, cette interdiction ne peut s'appliquer aux articles de discussion politique ou à la reproduction de nouvelles du jour ou des faits divers (art. 7). »

Convention de Berne 1886

Supprimé avec lors du Congrès Berlin en 1908, mais largement maintenu dans les faits jusque dans les années 60...





« Dans aucun des systèmes juridiques, le droit d'auteur n'est conçu comme un droit absolu, venant appréhender toutes les utilisations possibles de l'œuvre, mais comme un droit relatif, ménageant des espaces de liberté. »

Christophe Geiger.

Normalement, la propriété intellectuelle devrait être un droit d'équilibre (et en particulier, le droit d'auteur).

Un équilibre à trouver entre les droits des créateurs et les droits du public.

Un équilibre entre protection et diffusion des connaissances.

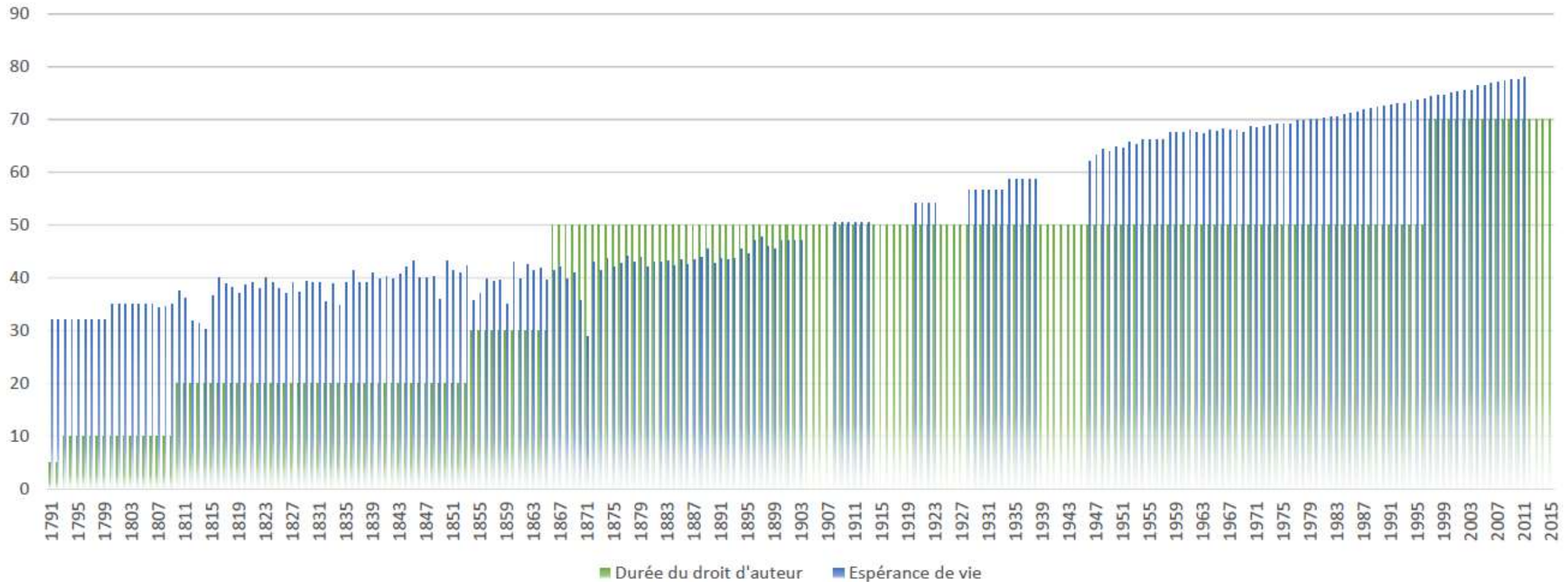
Cet équilibre dépend de la répartition entre les droits exclusifs et les exceptions et limitations.

Les chercheurs sont particulièrement concernés par cette question, car ils sont à la fois producteurs et réutilisateurs de connaissances.

Chaque évolution technologique met le système sous tension (imprimerie, photographie, radio, cinéma, télévision, photocopie, magnétoscope, informatique, Internet, intelligence artificielle, etc.).

Une double tendance, entre durcissement continu et multiplication des exceptions

ÉVOLUTION COMPARÉE DE LA DURÉE DU DROIT D'AUTEUR ET DE L'ESPÉRANCE DE VIE



https://fr.wikipedia.org/wiki/Domaine_public_en_droit_de_la_propri%C3%A9t%C3%A9_intellectuelle_fran%C3%A7ais#/media/Fichier:Evolution_compar%C3%A9e_de_la_dur%C3%A9e_du_droit_d'auteur_et_de_l'esp%C3%A9rance_de_vie.png

Le numérique, moteur majeur de l'évolution du cadre juridique

- Loi du 3 juillet 1985 sur la protection du logiciel par le droit d'auteur
- Loi du 1^{er} juillet 1998 sur la protection juridique des bases de données
- Loi du 21 juin 2004 sur la confiance dans l'économie numérique (responsabilité des intermédiaires techniques)
- Loi 21 juin 2004 DADVSI (Droits d'auteur et droits voisins dans la Société de l'Information)
- Loi du 12 juin 2009 HADOPI
- loi du 1er mars 2012 sur l'exploitation numérique des livres indisponibles du 20e siècle
- Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique
- Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016 (entrée en vigueur en 2018)
- Ordonnance du 12 mai 2021 portant transposition de la directive sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique



Des évolutions qui peuvent concerner (directement ou indirectement) la sphère académique

Loi DADVSI (2006)

- Exception pédagogique et de recherche
- Exception conservation/bibliothèques
- Exception Handicapés

Loi République numérique
(2016)

- Droit d'exploitation secondaire en faveur de l'Open Access
- Exception Text and Data Mining à des fins de recherche (avortée)
- Open Data par défaut dans les administrations publiques
- Open Source par défaut pour les logiciels produits par les administrations publiques

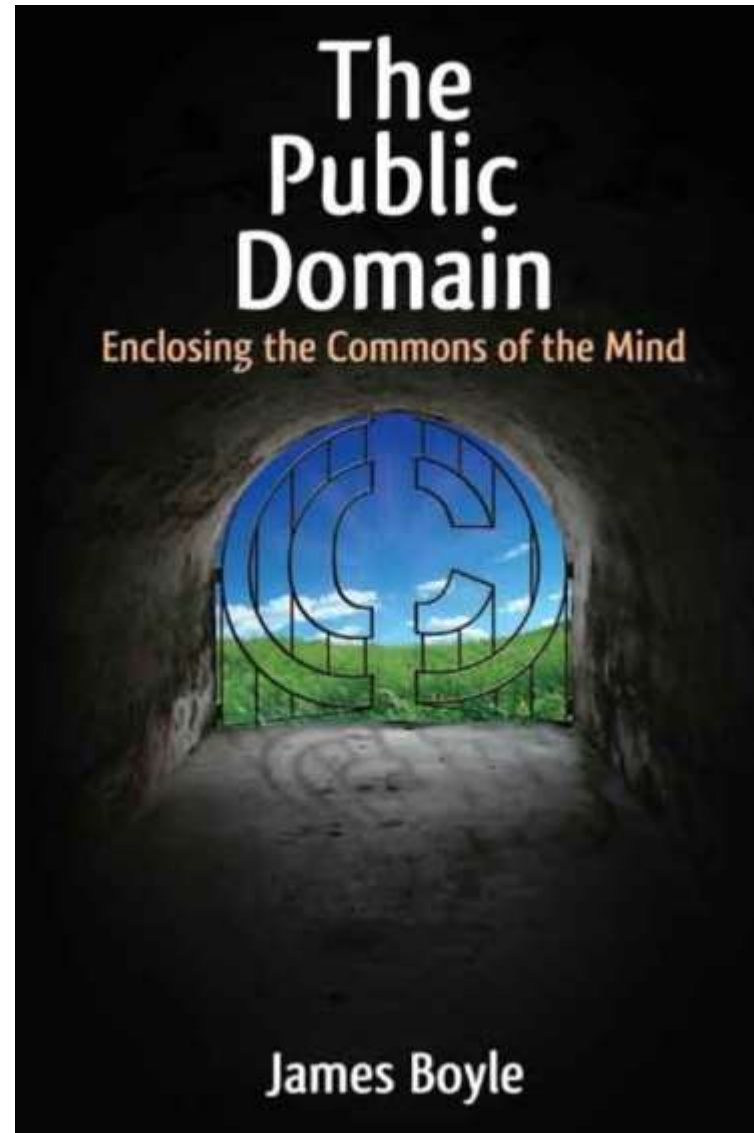
Directive Copyright (2019) et
ordonnance de transposition
(2021)

- Exception Text and Data Mining à des fins de recherche publique (effective)
- Opt-Out pour le TDM à des fins commerciales

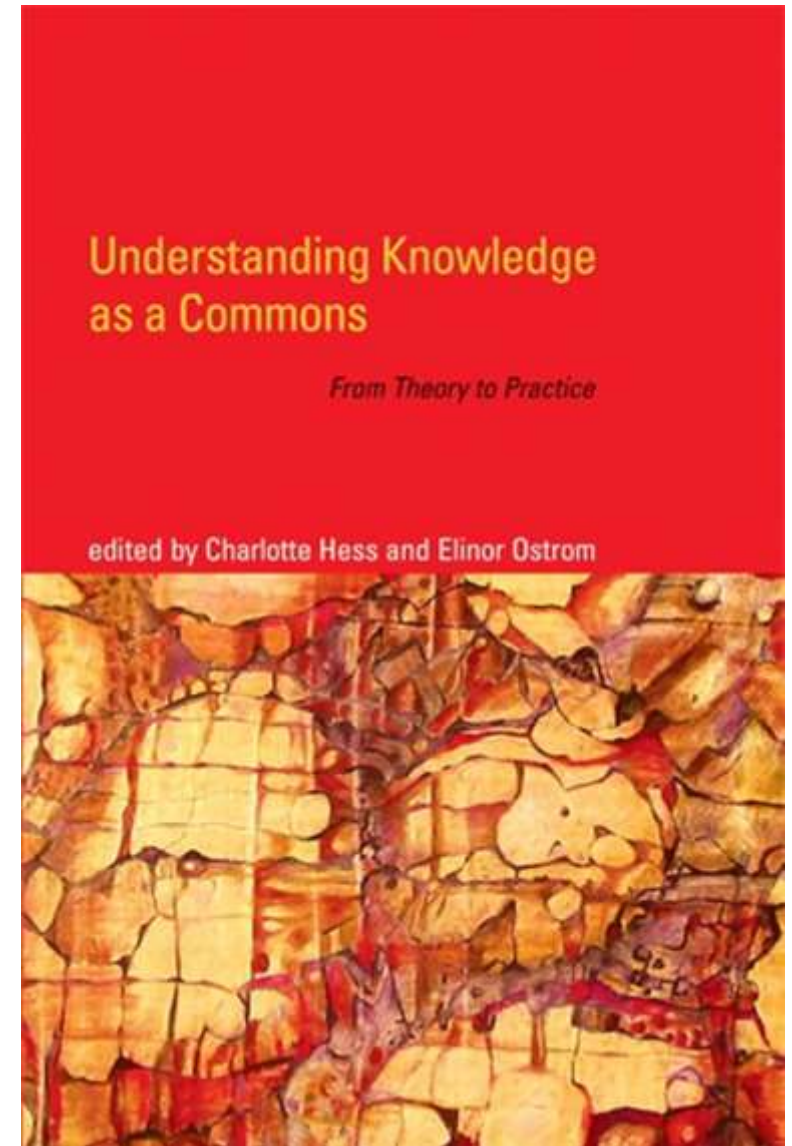
Le numérique, une occasion de repenser la propriété intellectuelle ?



2004



2008



2011

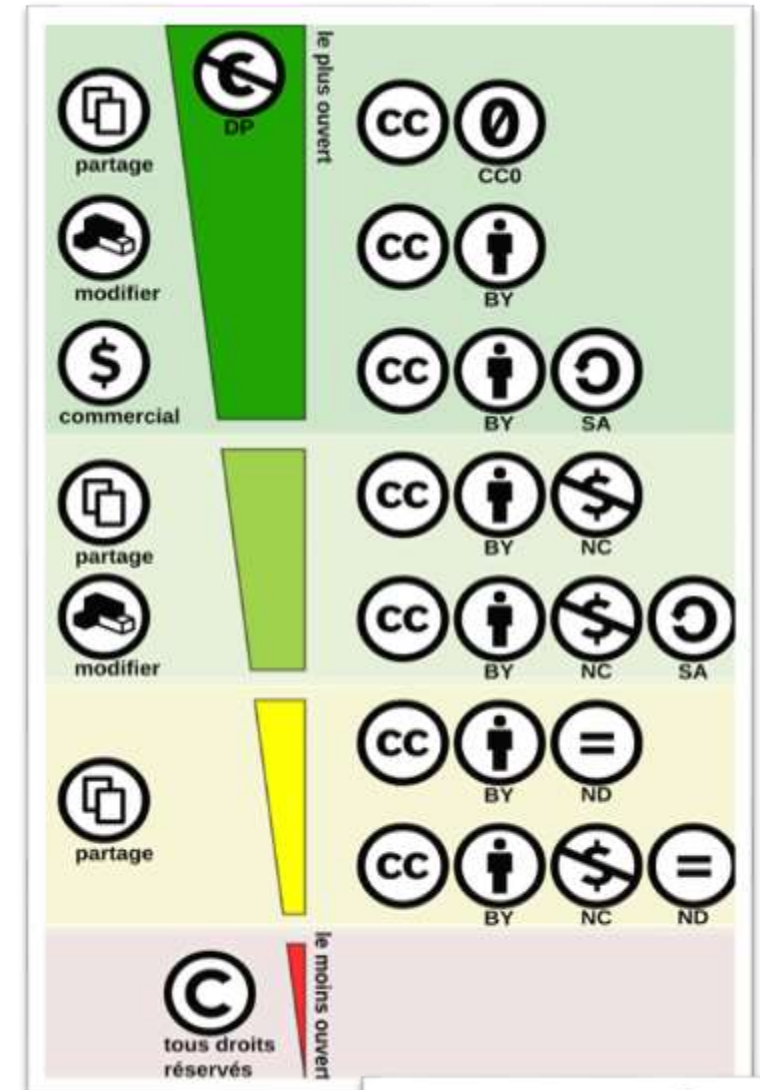
Les licences libres, la logique de l'Open, les Communs numériques

							
Type		Permissive	Permissive	Permissive	Copyleft	Copyleft	Copyleft
Provides copyright protection		✓ TRUE	✓ TRUE	✓ TRUE	✓ TRUE	✓ TRUE	✓ TRUE
Can be used in commercial applications		✓ TRUE	✓ TRUE	✓ TRUE	✓ TRUE	✓ TRUE	✓ TRUE
Provides an explicit patent license		✓ TRUE	✗ FALSE	✗ FALSE	✗ FALSE	✗ FALSE	✗ FALSE
Can be used in proprietary (closed source) projects		✓ TRUE	✓ TRUE	✓ TRUE	✗ FALSE	✗ FALSE partially	✗ FALSE for web

Des contrats qui renversent le fonctionnement classique du droit d'auteur

Une volonté de changer le système « par le bas »

Avènement de Communs numériques : Linux, Debian, Wikipédia, Firefox, LibreOffice, GIMP, Projet Gutenberg, Internet Archive, OpenStreetMap, etc.



A la racine de l'enclosure du savoir scientifique ?



*L'enfer lui-même a ses lois ? Je trouve cela fort bien.
On pourrait donc, messieurs, en toute sûreté,
conclure un pacte avec vous ? (Faust/Goethe).*

Le droit d'auteur protège les chercheurs, mais qui nous protège du droit d'auteur des chercheurs ?

- Les chercheurs sont les seuls agents publics qui conservent les droits d'auteur sur leurs créations (corolaire de la liberté académique).
- Mais le droit d'auteur est cessible à titre exclusif, notamment au bénéfice des éditeurs.
- Ce qui protège à titre individuel dépossède à l'échelle collective.
- Le droit d'auteur se transforme très facilement en un « droit d'éditeur ».
- La mécanique d'enclosure s'appuie sur le maillon le plus faible de la chaîne : le chercheur individuel.



Par « accès libre » à cette littérature, nous entendons sa mise à disposition gratuite sur l'Internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet.

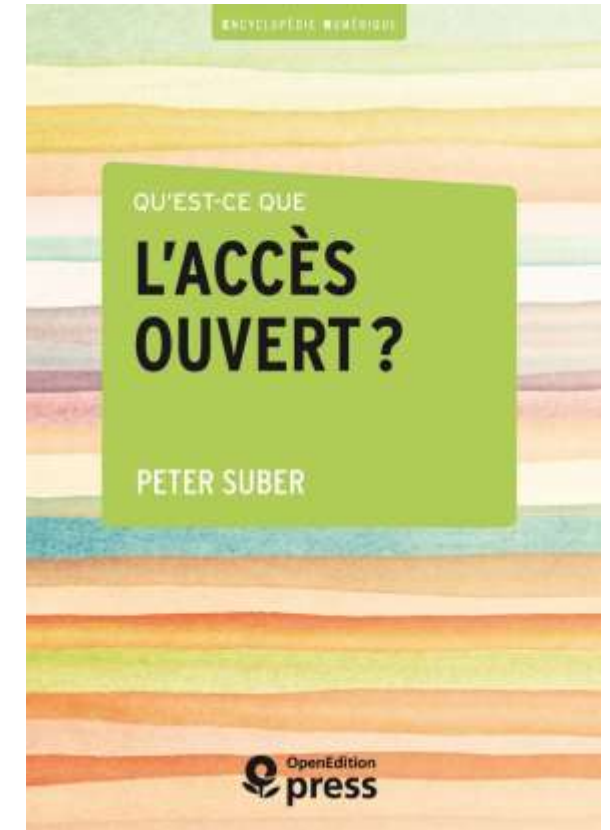
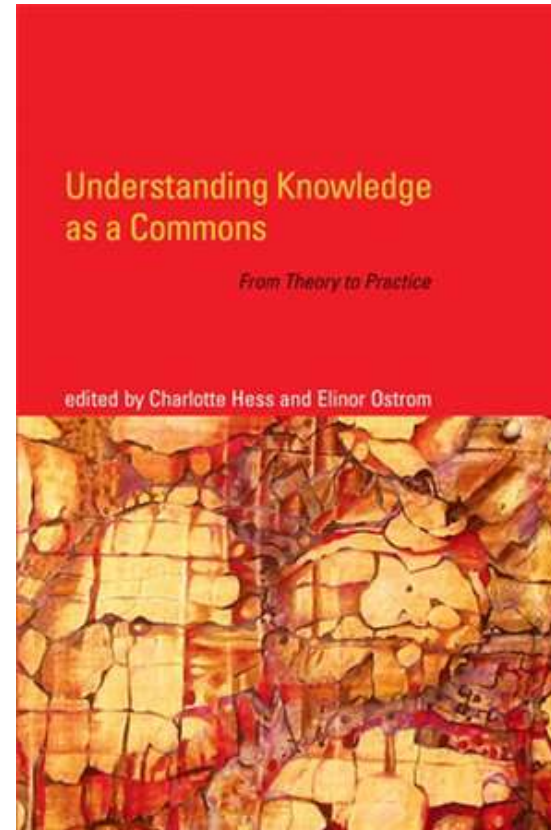
La seule contrainte sur la reproduction et la distribution, et le seul rôle du copyright dans ce domaine devrait être de garantir aux auteurs un contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités.

[Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert 2004](#)

7

Creating an Intellectual Commons through Open Access

Peter Suber



Pendant longtemps, une asymétrie juridique écrasante entre le monde académique et avec les éditeurs privés

RoMEO Colour	Archiving policy
Green	Can archive pre-print and post-print or publisher's version/PDF
Blue	Can archive post-print (ie final draft post-refereeing) or publisher's version/PDF
Yellow	Can archive pre-print (ie pre-refereeing)
White	Archiving not formally supported
More on colours and restrictions	

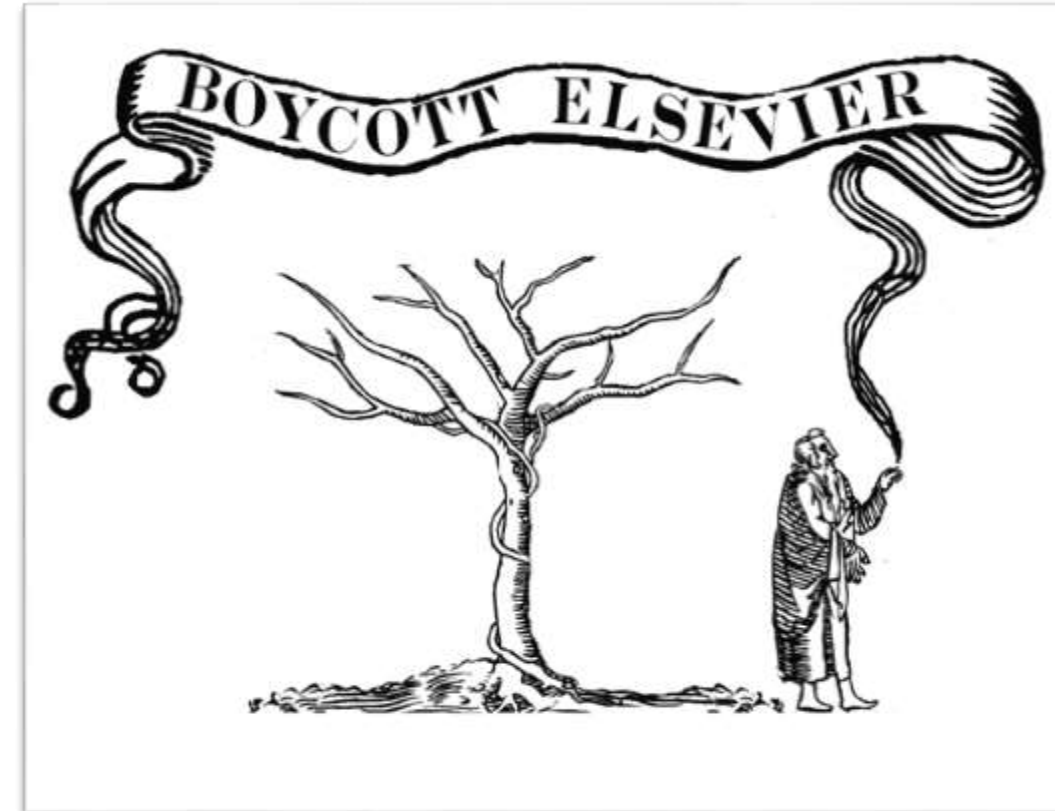
RESOURCE

SPARC Author Addendum to Publication Agreement

Open Access

BACKGROUND BROCHURE SPARC AUTHOR ADDENDUM

<https://sparcopen.org/our-work/author-rights/brochure-html/>



[The Cost of Knowledge \(2012\)](#)

L'article 30 de la loi République numérique, une rupture fondamentale ?

Consécration du « droit d'exploitation secondaire »

Ou

Un droit inaliénable des chercheurs au dépôt en archive ouverte

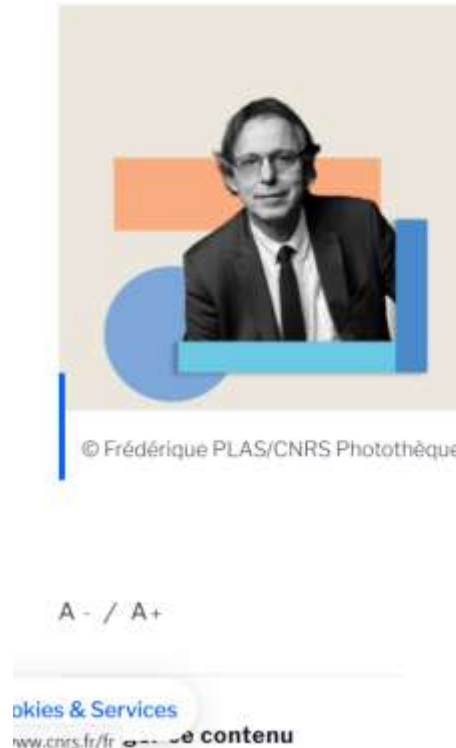
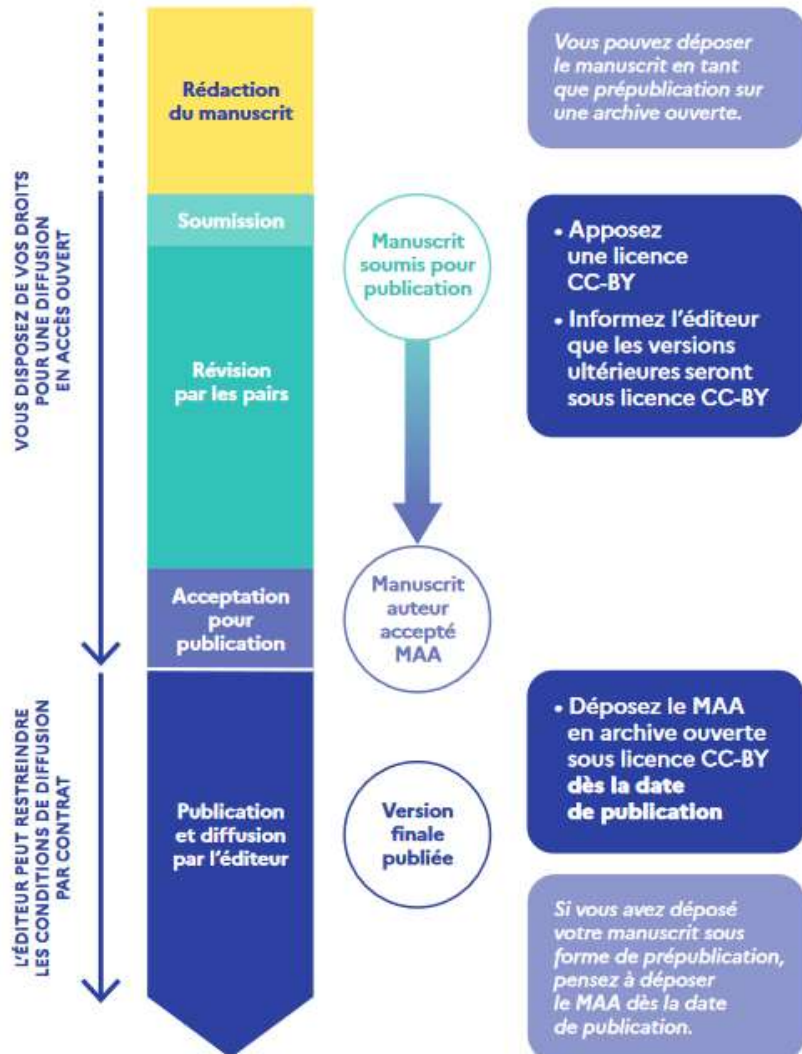
[...] son auteur dispose, même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur, du droit de mettre à disposition gratuitement dans un format ouvert, par voie numérique, sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs, la version finale de son manuscrit acceptée pour publication [...]

Les dispositions du présent article sont d'ordre public et toute clause contraire à celles-ci est réputée non écrite.

Les éditeurs ne disposent plus que d'une marge d'exploitation exclusive limitée sur les MAA (un an pour SHS et 6 mois pour STM).

Une nouvelle étape, la stratégie de non-cession des droits pour un accès ouvert immédiat

La stratégie de non-cession des droits :
principales étapes de mise en œuvre



Repasser de l'individuel au collectif : le système des « prior licences » dans certains pays

Exeter's [Institutional Rights Retention policy](#) applies to all article submissions with a University of Exeter author or co-author, from 1st January 2024. **Under the policy, authors grant the University** a non-exclusive, irrevocable, worldwide, royalty-free licence to make manuscripts of their scholarly articles publicly available under a [Creative Commons Attribution Licence CC BY](#), or similar licence terms.

The CC BY licence is applied to the accepted manuscript at submission, **this is known as a "prior licence"** and should take precedence over any subsequent publishing agreement. This means you can always share your accepted manuscript by self-archiving with immediate open access under a CC BY licence, without publisher restrictions that might otherwise apply.



Rapport SPARC Europe (2024).
[Opening Knowledge: Retaining Rights
and Open Licensing in Europe](#)

De l'Open Source (logiciels) à l'Open Data (données)



Inspiration principale du volet Open Data de la loi République numérique en 2016

De l'Open Government Partnership au Plan National pour la Science Ouverte (2018)



[À PROPOS](#) [MODE DE TRAVAIL](#) [DOMAINES POLITIQUES](#) [MEMBRES](#) [GUIDES](#) [RESSOURCES](#) [Q](#) [FR](#)

FRANCE

Transparence de l'enseignement supérieur et science ouverte (FR0087)

Vue d'ensemble

D'un coup d'œil

Plan d'action: [Plan d'Action France 2021-2023](#)
Cycle du plan d'action : 2021
Statut:

Institutions

Institution responsable : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)

Revue IRM

Rapport IRM: [Bilan des résultats de la France 2021-2023](#), [Révision du plan d'action France 2021-2023](#)
Premiers résultats : modérés

Design

Vérifiable : Oui
Pertinent pour les valeurs de l'OGP : Oui

<https://www.opengovpartnership.org/fr/members/france/commitments/FR0087/>

Science Ouverte ?

« La recherche scientifique est un bien commun que nous devons partager le plus largement possible. Le rôle des pouvoirs publics est de rétablir la fonction initiale de la science, comme facteur d'enrichissement collectif. »

Premier Plan National pour la Science Ouverte 2018

« La science ouverte est la diffusion sans entrave des publications et des données de la recherche. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et – autant que possible – aux données de la recherche. »

Premier Plan National pour la Science Ouverte 2018

Faire des données un bien commun au service de tous

Les données doivent devenir un bien commun dont chacun est dépositaire et responsable tout en ayant conscience qu'il s'agit d'un actif immatériel stratégique porteur de valeurs pour tous. Les données doivent circuler, être partageables entre les différents acteurs de l'ESRI au bénéfice d'une plus grande efficacité collective mais aussi des citoyens et des entreprises.

Feuille de route Politique des données MESRI 2021

Nouveaux défis : un emballage normatif au niveau européen



2022



2023



2023



2024



2024

Vers une législation européenne sur la Science Ouverte ?

Publications Office of the European Union

[Publications Office](#) | [EU law](#) | [European data](#) | [EU tenders](#) | [EU research results](#) | [EU Whoiswho](#) | [EU publications](#)

[Publications Office](#) > [...](#) > Improving access to and reuse of research results, publications and data for scientific purposes

 Add to my publications

 Create alert

 Permanent link

 Metadata RDF

 Embed in website



EU publications

★★★★★ Rate this publication

Improving access to and reuse of research results, publications and data for scientific purposes

Study to evaluate the effects of the EU copyright framework on research and the effects of potential interventions and to identify and present relevant provisions for research in EU data and digital legislation, with a focus on rights and obligations

This report supports ERA Policy Agenda 2022-2024, aiming at an EU framework for copyright and data fit for research. It analyses barriers to accessing and reusing publicly funded research, evaluating EU copyright and data legislation, along with regulatory frameworks. Presented measures aim to enhance the current

<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/77395a15-133b-11ef-a251-01aa75ed71a1>

Nouveaux défis : questionnements autour de l'intelligence artificielle

<https://callisto-formation.fr/course/view.php?id=912#module-20522>

Intelligence Artificielle et Science Ouverte : tension ou complémentarité ?

Intelligence Artificielle



Présentation

Tout replier

Ce cours est adapté du webinaire "**L'IA risque-t-elle de remettre en cause la science ouverte ?**" 

" (#OAW25) organisé par le réseau des bibliothèques universitaires de Toulouse-Albi dans le cadre de la semaine "**Ouvrez-la ! Toul'AO pour une Science Ouverte**" (31 mars - 4 avril 2025).

Il s'appuie sur les interventions de trois experts de l'Université Toulouse-Capitole :



Ce cours est en libre accès !



Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte

« Un socle de compétences en science des données et en gestion des données, de compétences liées au droit de la propriété intellectuelle ainsi que de compétences nécessaires pour garantir un accès libre et la collaboration avec la société, le cas échéant, devrait faire partie intégrante du savoir-faire de base de tous les chercheurs et être intégré aux programmes d'enseignement des compétences en matière de recherche de l'enseignement supérieur. »

https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379949_fre/PDF/379949fre.pdf.multi